



**Service de la mobilité  
Division management des transports**

Av. de l'Université 5  
1014 Lausanne

111104 Consultation d'horaire 2011 - Réponses aux interventions (v1.8).doc  
DINF - SM / JN

**Lausanne, le mardi 15 novembre 2011**

**Projet d'horaire 2012/2013 : Consultation d'horaire  
Réponses aux interventions (version 1.8)**

**SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS**

## Table des matières

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>Transports ferroviaires et funiculaires.....</b>	<b>4</b>
CFF – Chemins de fer fédéraux.....	4
100 Lausanne – Sion – Brig .....	4
111 Vevey – Puidoux-Chexbres (train des vignes) .....	5
150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne .....	5
200 Vallorbe - Lausanne .....	6
202 Lausanne – Cossonay (tous les trains) .....	7
210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel - Bienne .....	7
249 Lausanne – Palézieux (tous les trains) .....	9
250 Lausanne – Fribourg.....	9
251 Lausanne – Palézieux – Payerne .....	10
252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg .....	11
305 Payerne – Morat (inclus offre BLS S-Bahn Bern).....	11
4110 Lausanne – Paris .....	11
GoldenPass Services .....	12
112 Vevey – Blonay – Les Pléiades.....	12
120 Montreux – Château-d’Oex – Zweisimmen .....	12
2050 Vevey – Chardonne – Mont-Pèlerin.....	13
TPRNOV : Transports publics régionaux de Nyon et Ouest Vaudois.....	14
155 Nyon – St-Cergue – La Cure .....	14
TPC : Transports publics du Chablais .....	14
124 Aigle – Le Sépey – Les Diablerets .....	14
127 Bex – Villars-sur-Ollon.....	14
TRAVYS : Transports Vallée de Joux – Yverdon – Ste-Croix .....	15
212 Ste-Croix - Yverdon-les-Bains.....	15
<b>Transports routiers .....</b>	<b>16</b>
CarPostal - Région Ouest.....	16
85 Mollie-Margot – Servion – Palézieux-gare (cadre 10.085).....	16
383 Mézières – Palézieux-gare (cadre 10.383) .....	16
410 Cossonay-gare – Cheseaux (cadre 10.410) .....	16
414 Cossonay-gare – Echallens (cadre 10.414).....	17
420 Echallens – Chavornay (cadre 10.420) .....	17
425 Echallens – Bettens – Cheseaux (cadre 10.425).....	17
430 Donneloye – Bercher – Thierrens (cadre 10.430) .....	18
434 Echallens – Poliez-Pittet (cadre 10.434) et 440 Echallens – Moudon (cadre 10.440).....	18
435 Thierrens – Chalet-à-Gobet (cadre 10.435) .....	19
617 Montagny – Champvent – Baulmes (cadre 10.617).....	19
620 Grandson – Grandevent (cadre 10.620) .....	19
650 Yverdon-les-Bains – Yvonand – La Gaité (Champtauroz) (cadre 10.650).....	20
660 Yverdon-les-Bains – Thierrens – Moudon (cadre 10.660).....	20
670 Yverdon-les-Bains – Echallens (cadre 10.670) .....	21
683 (Orbe-) Croy-Romainmôtier – Vaulion (cadre 10.683).....	22
685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685).....	22
686 Orbe – Baulmes (cadre 10.686) .....	22
720 Allaman – Aubonne – Gimel (cadre 10.720) .....	23
730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville (cadre 10.730) .....	23
742 Bière – L’Isle – Gimel (cadre 10.742).....	24
760 La Sarraz – L’Isle – Montricher (cadre 10.760).....	25
765 Eclépens – La Sarraz – Pompaples (cadre 10.765) .....	25
820 Nyon – St-George (cadre 10.820).....	26
840 Rolle – Gimel – Longirod (cadre 10.840).....	26

CarPostal : Région Valais .....	27
143 Aigle – Corbeyrier (-Luan) (cadre 12.143) .....	27
171 Le Sépey – Leysin (cadre 12.171) .....	27
172 Le Sépey – La Forclaz (cadre 12.172) .....	27
173 Le Sépey – Les Mosses (cadre 12.173) .....	28
192 Saint-Maurice – Lavey-les-Bains (cadre 12.192) .....	28
TPF : Transports publics fribourgeois .....	28
475 Romont – Moudon (cadre 20.475) .....	28
TPRNOV : Transports publics régionaux de Nyon et Ouest Vaudois.....	29
810 Nyon – Divonne – Coppet (cadre 10.810) .....	29
815 Nyon – Gingins (cadre 10.815) .....	29
TRAVYS: Transports Vallée de Joux – Yverdon – Ste-Croix .....	30
611 Yverdon-les-Bains – Chamblon (cadre 10.611) .....	30
613 Yverdon-les-Bains – Vallorbe (cadre 10.613) .....	30
VMCV : Vevey - Montreux - Chillon – Villeneuve.....	31
201 Vevey - Villeneuve (cadre 10.201) .....	31
214 Clarens – Blonay (cadre 10.214) .....	31

## Préambule

---

Le Service de la mobilité a l'avantage de porter à votre connaissance les réponses aux interventions formulées entre le 30 mai et le 14 juin 2011 lors de la consultation officielle sur le projet d'horaire 2012/2013 (courant du 11 décembre 2011 au 14 décembre 2013).

Plus de 300 interventions concernant les lignes parcourant le territoire vaudois ont été enregistrées.

Les horaires définitifs sont disponibles sur [www.tableaux-horaires.ch](http://www.tableaux-horaires.ch)

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le [Service de la mobilité](#).

## Transports ferroviaires et funiculaires

### CFF – Chemins de fer fédéraux

Les interventions sur fond gris ont été transmises à CFF Grandes Lignes comme objet de leur compétence. Leurs réponses sont communiquées ci-dessous.

<b>100 Lausanne – Sion – Brig</b>	
<b>Insertion d'une relation EC au départ de Lausanne vers 16h20 pour combler la lacune de 5h entre les départs de 14h20 et 19h20.</b>	Le développement de l'offre internationale est coordonné avec le partenaire Trenitalia. L'insertion d'une 5 <sup>ème</sup> paire de train n'est, pour l'instant, pas à l'ordre du jour. Dès 2012 les EC Bâle/Genève-Milan sont produits uniquement avec des rames ETR610 des CFF. Le nombre de rames ne permet pour l'instant pas un développement de l'offre, de plus les possibilités d'acceptation à Milano Centrale sont très restreintes.
<b>Arrêt de l'IR 1743 à maintenir à Bex</b>	L'arrêt de ce train est maintenu en 2012 pour garantir la correspondance du TGV, arrivée 19h47 à Lausanne (retardé toute l'année par la suite de travaux en France). Pour 2013, la tendance sera de remettre la politique d'arrêt des trains IR en cohérence, donc de supprimer l'arrêt Bex et St-Maurice sur le 1743.
<b>Introduire l'arrêt à Roche pour les RE Lausanne – St-Maurice</b>	Un arrêt des RE n'est pas totalement exclu si l'horaire le permet. Le Service de la mobilité demandera à CFF Grandes lignes d'étudier de manière plus approfondie la faisabilité pour l'horaire 2013.
<b>Départ supplémentaire de Lausanne à 23:45 (IR) en direction du Valais, au moins les vendredis et samedis soirs</b>	Cette proposition sera étudiée dans le cadre de l'horaire Romandie 2013. Pour indication, la cadence horaire actuelle 23h20 et 00h24 tient compte des correspondances depuis le Plateau et le Pied du Jura qui sont elles aussi à la cadence horaire dès 23h00.
<b>Départ de Lausanne de l'EC35 (6h20) vers Milan pour assurer les correspondances avec ICN (de Bienne) et IR (de Berne) arrivant à 06h15</b>	Depuis l'horaire 2011 (décembre 2010) ceci permet l'arrêt de l'IR 1711 à Loèche, ce train étant très fréquenté par les écoliers et pendulaires de cette localité en direction de Brigue et Berne.
<b>Attente de 30 minutes en gare de Lausanne pour voyageurs entre Bienne et le Valais.</b>	Il n'est pas possible d'ajouter les arrêts St-Maurice et Bex aux trains IR 17xx en direction de Brigue car le temps de trajet supplémentaire ne permettrait plus d'assurer la correspondance à Viège en direction de Berne. <i>Note du Service de la mobilité : La cadence semi-horaire sur la ligne du Pied-du-Jura est attendue pour l'horizon 2016.</i>

<b>100 Lausanne – Sion – Brig</b>	
<b>Arrêt des trains du RER3 à Saint-Saphorin</b>	Les conditions-cadre actuelles (infrastructure, structures des horaires grandes lignes et fret) rendent impossible la desserte de Saint-Saphorin avec les trains du RER3 (123XX).
<b>Départ du RER1 12112 de Villeneuve plutôt que de Vevey</b>	Cette demande nécessite une réflexion plus approfondie avec des incidences sur la rotation du matériel roulant des lignes 1 et 3. Le Service de la mobilité demandera aux CFF d'analyser cette demande pour l'horaire 2013.
<b>RER1 12119 Lausanne - Villeneuve devrait circuler en cadence le samedi</b>	Pour l'heure, il est impossible de faire rouler les rames EC en unités multiples (UM). Dès lors une solution de doublure a été trouvée pour la forte affluence du samedi matin. Dès que l'autorisation pour rouler en UM aura été donnée, le RER 12119 et l'EC37 auront des sillons uniques du lundi au dimanche.

<b>111 Vevey – Puidoux-Chexbres (train des vignes)</b>	
<b>Prolongement du train des vignes (RER 31) vers Palézieux</b>	Cette vision d'offre fait partie des variantes étudiées par les CFF dans le cadre du Concept Romandie. Elle suppose toutefois des adaptations d'infrastructures onéreuses actuellement non-financées.

<b>150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne</b>	
<b>Introduction d'un IR supplémentaire (arrêts Morges, Nyon) entre l'IC 738 et le RE 2640 (dp de Lausanne à 21h45)</b>	Cette relation supplémentaire est à l'étude mais n'a pas encore pu être réalisée pour diverses raisons notamment concernant les rotations du matériel roulant en fin de journée. Sera repris dans l'étude de l'horaire 2013.
<b>Assurer correspondance RER3 → ICN (départ de l'ICN à xx:20)</b>	L'ajout d'une minute d'arrêt aurait des conséquences sur la stabilité horaire puisque l'IR de Lucerne qui circule entre Lausanne et Genève à distance de l'ICN devrait être ralenti. De plus, bien que sur le même quai, le temps de correspondance minimum à Morges est de 3 minutes.
<b>Manque de capacité en première classe sur les IR entre Lausanne et Genève, en particulier l'IR au départ de Lausanne à 6h17</b>	En heure de pointe, les trains sont souvent au maximum de leur capacité et ne peuvent être prolongés. L'ajout de voitures de 1 <sup>ère</sup> classe se ferait donc au détriment de celles de 2 <sup>ème</sup> classe. Les trains d'heure de pointe circulent avec des voitures de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe supplémentaires. Le train de 6h17 (de Lausanne) a une fréquentation moyenne de 64 voyageurs en 1 <sup>ère</sup> classe pour une capacité de 106 places assises.

<b>150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne</b>	
<b>Arrêt des trains du RER4 à Denges-Echandens et Lonay-Préverenges</b>	Afin de pouvoir desservir la halte de Prilly-Malley et prolonger la ligne de Morges à Allaman, un arrêt supplémentaire ne peut pas être ajouté par manque de capacité sur cette ligne. A noter que ces deux haltes seront dorénavant desservies tous les jours au lieu du lundi au vendredi. Une cadence à la demi-heure pour toutes les haltes entre Allaman et Lausanne n'est réalisable qu'à partir de la réalisation de la 3e voie.
<b>RER4 Allaman – Palézieux aussi les samedis pour desserte horaire de Morges-Saint-Jean et semi-horaire d'Etoy et St-Prex</b>	Cette requête fait partie des variantes demandées par le Service de la mobilité dans le cadre de l'appel d'offres 2012. Le coût d'une extension de la période de circulation au samedi pour la ligne RER 4 (Lausanne - Allaman) a été estimé à CHF 400'000.- environ. Le budget du Service de la mobilité ne peut pas assumer ces coûts supplémentaires en 2012.
<b>Garantir la correspondance entre l'IR1701 (de Genève-Aéroport) et le RER1 12196 à Renens</b>	En réalité, l'IR 1701 arrivera à 00:11 (seul le départ est inscrit dans le projet d'horaire). Le train 12196 arrivera à Renens à 00:11 et partira à 00:14. Un temps de correspondance de 3 minutes permet ainsi d'assurer le changement. La correspondance est donc possible avec l'horaire 2012.

<b>200 Vallorbe - Lausanne</b>	
<b>Maintien du train accéléré au départ de Lausanne à 17h23</b>	Le Service de la mobilité donne son accord pour le maintien du train 12042 Lausanne (17:23) – Vallorbe en plus du train supplémentaire prévu à 17h02. Ainsi les pendulaires vers Vallorbe disposeront d'une offre renforcée avec des départs à 16h32, 17h02, 17h23 et 17h32.
<b>Desserte de Vufflens-la-Ville par les trains du RER2 pour rétablir une desserte semi-horaire de ce point d'arrêt</b>	Une desserte de Vufflens-la-Ville dans les deux sens par la ligne RER 2 n'est pas possible du point de vue de l'horaire. La raison principale est le passage (succession des trains) des ICN Genève-Yverdon-les-Bains à Dailens qui empêche l'introduction d'arrêts supplémentaires pour les trains du RER2 (Prilly-Malley ou Vufflens-la-Ville). La diminution du temps d'attente à Lausanne peut avoir des répercussions sur les coupes/accroches (renforts) des rames Flirt et n'est pas acceptée par CFF – Infrastructure.

<b>202 Lausanne – Cossonay (tous les trains)</b>	
<b>Pourquoi la halte de Prilly-Malley n'est pas mieux desservie dès son ouverture en juin 2012 ?</b>	<p>Prilly-Malley est une gare régionale. Seules les lignes RER 1, 3 et 4 peuvent s'y arrêter à son ouverture en 2012 avec seulement 3 voies entre Lausanne et Renens. Le Service de la mobilité analysera l'opportunité d'arrêter les trains RER11 lorsque la cadence régionale Lausanne - Yverdon-les-Bains sera de 30' lors de l'application du Concept Romandie sur la ligne du Pied-du-Jura (vers 2016).</p> <p>Par la suite, lorsque la 4e voie Lausanne – Renens et le saut-de-mouton (passage dénivelé d'une voie sur une ou deux autres) entre Prilly-Malley et Renens seront réalisés, cette halte pourra être desservie toutes les quinze minutes sur l'axe Cully – Cossonay par l'alternance des lignes Yverdon – Cully et Cossonay – Villeneuve.</p>
<b>Arrêt du REG 4252 St-Maurice – Renens à Prilly-Malley</b>	Faisabilité technique confirmée. Toutefois la pérennité de cet arrêt n'est pas assurée avec les importantes modifications planifiées pour les horaires grandes lignes ces prochaines années. Le Service de la mobilité a demandé l'arrêt de ce train dès l'ouverture de la halte en juin 2012.

<b>210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel - Bienne</b>	
<p><b>ICN Bienne – Genève-Aéroport sans arrêt à Morges et Nyon</b></p> <p><b>Suppression de relations directes toutes les deux heures entre Nyon ou Morges et Zurich ou Bâle</b></p>	<p>Aucune modification pour l'horaire 2012, valable dès décembre prochain.</p> <p>Par contre, l'horaire Romandie 2013 (dès décembre 2012) est encore en cours d'élaboration.</p> <p>Afin de libérer de la capacité supplémentaire, les ICN seront accélérés en supprimant leurs arrêts à Morges et Nyon. L'horaire Romandie 2013 permet la création de trains supplémentaires en heure de pointe et propose un nombre de places assises supplémentaires dans les nouveaux trains Regio Duplex entre Lausanne et Genève. Ces rames circuleront à la cadence semi-horaire sur les trains RE Genève – Lausanne – Vevey / Romont.</p> <p>Cependant les deux premiers ICN du matin pourront encore s'arrêter en direction de Yverdon-Bâle / Zürich. Idem pour l'autre sens ou les deux premiers ICN en provenance de Bienne-Yverdon feront arrêt à Morges et Nyon. De plus, ce sont en principe 5 aller-retours RE Morges-Yverdon par jour ouvrable qui pourront circuler aux heures de pointe et qui permettront de relier ces 2 villes sans passer par Lausanne. Le soir les ICN continuent de s'arrêter après 20h vers Genève et après 21h30 vers Yverdon-les-Bains – Bâle/Zürich. L'offre réduite du soir et la fin du cycle journalier des rotations des trains (garage à Genève) permettent ces arrêts.</p>

<b>210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel - Bienne</b>	
	<p>Une pesée d'intérêt a été effectuée en fonction des flux de voyageurs. En clair, ce sont les voyageurs pour Lausanne et Genève qui représentent la majeure partie de la masse de voyageurs. Les voyageurs en direction d'Yverdon et au-delà représentent pour Morges 11% de la masse totale et pour Nyon 6%. Les arrêts maintenus sur les ICN du matin ainsi que les RE Morges-Yverdon devraient pouvoir répondre en partie à cette demande.</p> <p><i>Note du Service de la mobilité : Une procédure de consultation aura lieu au printemps 2012, avec la possibilité de consulter les horaires 2013 détaillés.</i></p>
<b>Avec le concept Romandie, faut-il prévoir que toutes les liaisons entre Genève et Yverdon-les-Bains, seront via Lausanne, à l'horizon 2015?</b>	<p>La deuxième phase de l'horaire Romandie est en cours d'élaboration en collaboration avec les cantons concernés. L'année de mise en vigueur de cette phase n'est pas arrêtée. Rien ne permet d'affirmer pour l'instant qu'il n'y aura plus aucune relation directe entre Yverdon et Genève en 2015.</p>
<b>Coût de la relation Yverdon-les-Bains – Morges ou Nyon sera plus cher avec un détour par Lausanne</b>	<p>Avec la communauté tarifaire Mobilis, le trajet Yverdon-les-Bains – Lausanne – Morges passera à 12 zones (contre 11 en direct). Une augmentation sera effective uniquement sur les billets ou les cartes journalières, tandis que les abonnements au-delà de 10 zones sont au prix de celui de 10 zones</p> <p>Pour le trajet Yverdon-les-Bains – Lausanne – Nyon qui passera de 17 à 18 zones, il n'y aura aucune augmentation de prix étant donné que les billets et cartes journalières sont déjà au maximum à 15 zones et les abonnements à 10 zones.</p>
<b>Ajout d'un train RER11 au départ de Lausanne à 19:55</b>	<p>L'ajout d'une relation est réalisable. Toutefois elle nécessite l'introduction d'une course retour (Yverdon 20.34 – Lausanne 21.05) pour équilibrer la rotation du matériel roulant et se traduirait par une augmentation annuelle des coûts d'environ CHF 200'000.- Le budget du Service de la mobilité ne peut pas assumer ces coûts supplémentaires en 2012.</p>
<b>Ouverture au service commercial du train de matériel vide Yverdon – Cossonay qui assure ensuite le train pyjama Cossonay – Lausanne</b>	<p>Faisabilité technique confirmée avec une restriction sur le nombre d'arrêt intermédiaire. Le Service de la mobilité a demandé l'ouverture au service commercial de ce train dès le changement d'horaire de décembre 2011 avec la politique d'arrêt suivante (analogue au RER 11) : Yverdon, Chavornay, Cossonay, Bussigny, Renens et Lausanne.</p>

<b>210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel - Bienne</b>	
<b>Retarder le train pyjama 12002 de 01:25 à 02:06 pour assurer à Renens la correspondance de Genève (arrivée à 2:07)</b>	Le matériel roulant engagé sur le train 12002 est le même que le train 12001 (Lausanne 2.47 - Palézieux 3.10). Pour répondre à cette requête, l'horaire du train 12001 devrait être retardé vers 3.20 ce qui est trop tard pour le retour des clients de Lausanne vers Palézieux. Le Service de la mobilité ne retient pas cette proposition.
<b>249 Lausanne – Palézieux (tous les trains)</b>	
<b>Desserte semi-horaire de toutes les haltes entre Lausanne et Palézieux les samedis, dimanches et jours fériés</b>	Une extension de la période de circulation de la ligne RER 4 (Allaman - Palézieux) au samedi et au dimanche se traduit par une hausse des coûts d'environ CHF 700'000. — par année. La demande actuelle ne justifie pas un tel niveau de desserte le week-end. De plus, le budget du Service de la mobilité ne peut pas assumer ces coûts supplémentaires en 2012.
<b>250 Lausanne – Fribourg</b>	
<b>Suppression de la desserte de Palézieux par les IR 25XX</b>	Aucune modification pour l'horaire 2012, valable dès décembre prochain.  La suppression des arrêts IR à Palézieux est une nécessité pour l'introduction de l'horaire Romandie 2013 qui est encore en cours d'élaboration. Ces trains sont remplacés par des RE Duplex Regio à 2 étages qui offrent le même horaire pour Lausanne. Pour Genève le temps de trajet sera rallongé de 6 minutes avec changement (RER21 ↔ IC 25XX) et de 16 minutes sans changement. En revanche, les voyageurs auront la possibilité de relier l'Ouest lausannois (Renens), Morges, Allaman, Rolle, Gland, Nyon et Coppet sans changement.
<b>Rupture de la chaîne de transport à Palézieux et détour obligatoire par Lausanne (relation Grandvaux – Berne par exemple)</b>	Pas de modification en décembre 2011. L'horaire Romandie 2013 encore en cours d'élaboration prévoit la suppression des arrêts IR à Palézieux. Ceci est une nécessité pour l'introduction de l'horaire Romandie 2013. Un RE circulera en remplacement entre Palézieux et Bern, des solutions sont à l'étude pour optimiser les correspondances avec les trains du RER Vaud à Palézieux.

<b>250 Lausanne – Fribourg</b>	
<b>Sacrifier une desserte horaire Palézieux – Berne pour offrir une cadence semi-horaire Bulle – Fribourg est-elle acceptable ?</b>	Dès décembre 2011, la liaison directe entre Bulle et Fribourg sera la colonne vertébrale du RER fribourgeois. Avec l'introduction de l'horaire Romandie 2013, encore en cours d'élaboration, un RE direct Palézieux – Berne remplacera l'arrêt de l'IR supprimé.
<b>Manque de capacité des trains au départ de Palézieux vers Genève (7h) et pour le retour arrivée à Palézieux (18h, 19h et 20h).</b>  <b>Parking de Palézieux surchargé</b>	Il est vrai que le parking de Palézieux est très fréquenté, les dernières places sont occupées entre 7h30 et 8h00. Les trains de 6h59 (bien que matériel à 2 étages) et 7h59 sont effectivement très chargés. En 2012, le train de 7h59 devrait être produit avec du matériel à 2 étages et offrira ainsi plus de places. A Palézieux les voyageurs sont priés de monter dans la partie centrale et en queue du train ceci évitant l'agglutinement sur les voitures de renfort en tête du train. A l'horaire 2013, la desserte de Palézieux sera assurée par du matériel Duplex Regio qui partira de Romont et offrira ainsi suffisamment de places pour les voyageurs entre Romont et Lausanne.
<b>Faire circuler les IR 2509 et 2546 tous les jours afin de permettre les relations avec les premiers / derniers trains internationaux vers l'Allemagne</b>	En raison de la rotation du matériel roulant, ces trains ne peuvent pas être produits tous les jours. Les CFF étudient cette demande pour les horaires futurs.

<b>251 Lausanne – Palézieux – Payerne</b>	
<b>Arrêt des deux paires de trains RE Lausanne – Payerne à Châtillens</b>	Arrêt des RE Lausanne – Payerne à Châtillens est réalisable si la composition ne dépasse pas quatre éléments (100m). Toutefois l'ajout d'un arrêt supplémentaire sur ces trains va à l'encontre de la volonté d'offrir des relations rapides de la Broye vers Lausanne aux pendulaires. Le Service de la mobilité ne retient pas cette proposition.
<b>Ajout d'un train quittant Lausanne à 22:24 pour combler la lacune horaire</b>	Une analyse approfondie est nécessaire pour tester la faisabilité de cette prestation supplémentaire (rotation du matériel roulant, course retour,...). Après une analyse sommaire les CFF ont informé qu'une nouvelle liaison Lausanne – Payerne augmenterait les charges annuelles pour les collectivités d'environ CHF 200'000.— Le Service de la mobilité analysera cette proposition avec les CFF pour un horaire futur.

<b>252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg</b>	
<b>Correspondances en gare pour les voyageurs de l'axe Lausanne / Genève - Yverdon – Payerne</b>	Pas d'amélioration possible pour l'horaire 2012. Les correspondances de/vers Lausanne sont limitées aux IR de l'heure de pointe en semaine (départ 7h15 et 8h15 vers Lausanne et arrivée 17h40 et 18h40 de Lausanne).
<b>Assurer la correspondance à Payerne du train 14597 (de Fribourg) avec le S5 15893 (vers en direction de Berne).</b>	Après analyse, cette demande est réalisable. Les démarches nécessaires seront prises pour avancer le train 14597 de 4 minutes (Fribourg 23:38 - Payerne 00:04) pour garantir la correspondance avec le 15893 (départ de Payerne à 00:06).

<b>305 Payerne – Morat (inclus offre BLS S-Bahn Bern)</b>	
<b>Est-ce que les trains suivants circuleront?</b> 4901 (lundi – samedi) PAY 05h35 – MRT 05h55 4947 (samedi soir) PAY 23h36 – MRT 23h57 4946 (sauf ve et sam) MRT 23h03 – PAY 23h24 4948 (nuits ve/sa+sa/di) MRT 0h42 – PAY 1h03	Les cantons de Fribourg et de Vaud ont donné leur accord. Ainsi, ces trains circuleront en service commercial dès le changement d'horaire.
<b>Arrêt des trains Berne – Payerne du S-Bahn Bern (S5) à Faoug 12825 / 849 / 865 / 869 / 873 / 820 / 844 / 860 / 864 / 868</b>	La faisabilité d'arrêter les trains S5 à Faoug a été analysée par les CFF (CFF-I-FN-FPA) à partir de décembre 2011. Un arrêt fixe, ou même un arrêt sur demande, ne sont pas possibles.

<b>4110 Lausanne – Paris</b>	
<b>Maintien des liaisons existantes et amélioration de la dernière liaison de la journée (dp. de Lausanne à 18:30)</b>	Le temps de trajet Lausanne-Paris est légèrement prolongé en 2012 suite à d'importants travaux vers Dijon. Le train de 18h30 permet d'arriver à Paris à des heures où le métro et le RER fonctionnent encore.

**GoldenPass Services**

<b>112 Vevey – Blonay – Les Pléiades</b>	
<b>Train de pendulaires depuis les Pléiades le matin ou avancer le train 1370 de 10 minutes afin d'arriver à 07h30 à Vevey</b>	Avancement des trains 1371-1370 de 13' possible. Des discussions avec les écoles de Blonay doivent être entreprises pour concilier les besoins scolaires et pendulaires. Le Service de la mobilité analysera cette demande pour l'horaire 2013.

<b>120 Montreux – Château-d'Oex – Zweisimmen</b>	
<b>Avancer la grille horaire de 10 min (idem course 2324 départ à 12:06) pour assurer la correspondance du Valais. Idem en sens contraire</b>	Requête impossible à satisfaire. A part aux heures de pointe, une seule navette effectue les courses Montreux – Sonzier et Montreux – Fontanivent. L'arrivée en provenance de Fontanivent est aux xx:06. Il est impossible de repartir à la même minute pour Sonzier. De plus, chaque 2 heures, le train Régional Zweisimmen – Montreux devrait être retardé de 3' pour croisement à Collondalles.
<b>Desserte semi horaire Montreux – Fontanivent étendue aux samedis</b>	La demande est insuffisante pour justifier un tel service le samedi, aussi en regard aux autres lignes de transport similaires qui disposent d'une cadence horaire le samedi. Le Service de la mobilité réévaluera cette demande pour un horaire futur.
<b>Nouveau départ des Avants aux environs de 06h15</b>	Le train 2302 sera avancé de 20 minutes mais prolongé jusqu'aux Avants et circulera selon l'horaire suivant : Montreux (05:55) – Les Avants (06:15). Le retour par le train 2303 qui reprend la marche actuelle depuis Sonzier s'effectuera de la manière suivante : Les Avants (06:22) – Montreux (06:45). A cet effet, le Service de la mobilité entre en matière son financement.
<b>Train 2352 quittant Montreux à 18h16 à prolonger aux Avants</b>	Selon l'entreprise MOB, il est impossible de prolonger ce train car cela impliquerait d'autres suppressions de trains, et d'importants coûts d'exploitation supplémentaires.
<b>Nouveau départ de Montreux à 20h16 pour Sonzier</b>	Requête retenue et financée par le Service de la mobilité.

<b>120 Montreux – Château-d'Oex – Zweisimmen</b>	
<p><b>Relier les trains 2439 (ar à Château-d'Oex à 22h44) et 2363 (départ des Avants à 23h20) les vendredis et samedis soirs. Prolongement du dernier train au départ de Montreux à 23h45 (2364) jusqu'à Gstaad au moins les vendredis et samedis soirs</b></p>	<p>Planification possible, mais qui implique également la création d'un train dans le sens contraire, pour équilibrer les compositions. Le prolongement du train 2439 à Montreux, dont la demande serait très faible, occasionne une augmentation de l'indemnité pour les pouvoirs publics.</p> <p>Le train au départ de Montreux à 23h45 et prolongé jusqu'à Gstaad a été proposé au Service de la mobilité par l'entreprise MOB. Cette solution engendrerait aussi une augmentation de l'indemnité.</p> <p>Le Service de la mobilité et l'entreprise MOB vont reprendre ces demandes dans une planification plus générale de l'offre de la ligne du MOB à coordonner avec l'entrée en vigueur de l'horaire Romandie 2013 (en décembre 2012).</p>
<p><b>Le départ du train 2240 de Montreux à 21h02 pas optimal pour correspondance depuis Lausanne. Pourquoi pas 20h45 ou 21h14 (comme train 2244) ?</b></p>	<p>Le départ à 20:45, comme actuellement, est insatisfaisante au niveau du temps de parcours (croisements). Le temps d'arrêt à Chernex est de 12'. Le départ à 21:02 permettait d'optimiser le temps de trajet, et prend à Montreux la correspondance du RER3, accélérée entre Lausanne et Montreux. Avec l'accord du canton de Fribourg, un départ plus attractif sera finalement fixé à 21:11. Par contre, cela supprimera la correspondance à Montbovon avec le bus pour Bulle (très faible demande enregistrée pour cette relation).</p>
<p><b>Correspondances à Montreux entre les RE 2737, 2745 ainsi que le REG 4265 et navettes Montreux – Fontanivent/Sonzier?</b></p>	<p>Malheureusement impossible au niveau de l'horaire (points de croisement et rotation du matériel roulant). Cependant, la correspondance avec le 4265 existe (Montreux arrivée du REG 4265 à 17:47 et départ du MOB à 17:50).</p>

<b>2050 Vevey – Chardonne – Mont-Pèlerin</b>	
<p><b>Ajout tous les jours d'une course supplémentaire, départ à 23h46 (cadence de 20 minutes respectée et correspondance avec le bus VMCV 201 arrivant à 23h39)</b></p>	<p>Requête retenue. Cette course supplémentaire sera ajoutée au changement d'horaire de décembre 2011.</p>

**TPRNOV : Transports publics régionaux de Nyon et Ouest Vaudois**

<b>155 Nyon – St-Cergue – La Cure</b>	
<b>Manque un train le dimanche matin entre 6h30 et 8h30 au départ de Genolier pour Nyon.</b>	Selon l'entreprise NStCM, le potentiel de cette relation serait de 4 à 5 personnes. De plus, son coût avoisinant CHF 78'000.— ne justifie pas de mettre en œuvre cette nouvelle prestation.

**TPC : Transports publics du Chablais**

<b>124 Aigle – Le Sépey – Les Diablerets</b>	
<b>Réintroduction d'un train Les Diablerets (05 h13) – Aigle pour atteindre Lausanne avant 7h</b>	Ce train a roulé de décembre 2007 à décembre 2009, la fréquentation moyenne du train 411, était de 2 voyageurs. Par conséquent, le Service de la mobilité et l'Office fédéral des transports avaient renoncé à financer cette prestation. Il n'est pas prévu de faire circuler ce train avec l'horaire 2012.
<b>Toujours pas d'horaire cadencé sur l'ASD !</b>	Certaines courses sont effectivement adaptées en fonction des horaires des écoles, il n'est dès lors plus possible de garantir une cadence parfaite tout au long de la journée.
<b>Retarder les courses 452 (départ du Sépey pour les Diablerets à 15h27) et 453 (départ du Sépey pour Aigle à 15h28)</b>	L'entreprise TPC ne souhaite pas décaler ces deux trains, car ils sont déjà retardés au maximum pour quand même garantir les correspondances en gare d'Aigle soit des trains croiseurs, soit des trains suivants.

<b>127 Bex – Villars-sur-Ollon</b>	
<b>Retarder de 11 minutes la course 298 (départ de Bex à 22h25) pour assurer la correspondance avec le train venant du Valais</b>	Le nombre de clients en provenance de Lausanne est largement supérieur à celui en provenance du Valais. Etant donné que le train 298 circule uniquement jusqu'au Bévieux, les TPC ont privilégié une excellente correspondance avec le 1443 de Lausanne (arrivée 20h22). Si le temps de correspondance est prolongé, les clients n'attendent pas le BVB et montent en ville à pied. L'horaire de cette course ne sera pas modifié.

<b>127 Bex – Villars-sur-Ollon</b>	
<b>Remettre dans la cadence les trains 84 (départ de Bex à 17h42) et 90 (18h42)</b>	Les deux trains seront donc avancés de trois minutes. Les trains 84 et 90 quitteront respectivement Bex à 17h39 et 18h39 (arrivées des RE de Lausanne à la minute 35, correspondance en 4 minutes).
<b>Introduction d'un train pyjama au départ de Bex à 23h22 en correspondance avec le train RE 2747 (de Lausanne)</b>	En tenant compte des rotations des véhicules et des besoins en personnel, le coût de cette prestation ne sera pas négligeable. Sur recommandation de l'entreprise TPC, il est renoncé à mettre en œuvre de telles prestations.
<b>Indiquer les correspondances pour le Valais dans le cadre 127</b>	Le train 5 (Bex arrivée 7h30) donne une correspondance pour Lausanne, qui est très utilisée. Le temps de correspondance est de 6 minutes. Si la course 5 était décalée de 5 minutes pour donner correspondance vers le Valais, la correspondance pour Lausanne passerait à 22 minutes. Pour les trains 31 et 63, les trains croiseurs 38 respectivement 70 sont retardés un maximum pour les écoles. Les TPC ont favorisés les écoles au détriment de la correspondance pour le Valais. Pour le train 95, les TPC ont privilégié une excellente correspondance vers Lausanne (5 mn) au détriment du Valais. Les flux de voyageurs en direction de Lausanne sont nettement plus importants.

**TRAVYS : Transports Vallée de Joux – Yverdon – Ste-Croix**

<b>212 Ste-Croix - Yverdon-les-Bains</b>	
<b>Assurer une cadence horaire stricte tous les jours et jusqu'à la fin du service</b>	Demande récurrente. La systématique horaire en fin de journée les samedis, dimanches et jours fériés nécessiterait notamment l'engagement d'un mécanicien de plus engendrant des coûts annuels supplémentaires d'environ CHF 204'500.— Le Service de la mobilité n'est pas en mesure de financer cette systématique horaire.

## Transports routiers

### CarPostal - Région Ouest

*Les nouvelles lignes 85 et 383 remplaceront la ligne 380 sur la section Palézieux – Servion – Mézières*

<b>85 Mollie-Margot – Servion – Palézieux-gare (cadre 10.085)</b>	
<b>Demande de la commune d'Essertes et de Châtillens de maintenir des courses Servion – Palézieux arrivant pour la croisée des trains de 6h à 9h</b>	Un problème informatique est survenu avec l'horaire soumis à consultation en juin pour le ligne Mollie-Margot – Palézieux. Le Service de la mobilité n'a jamais souhaité la suppression des courses pour les pendulaires à destination de Palézieux. Avec l'horaire 2012, les communes de Servion, Essertes, Châtillens et Oron auront des départs chaque heure entre 5h et 9h pour arrivée à Palézieux entre 6h et 10h. Il s'agit donc d'une amélioration de l'offre.
<b>Les communes d'Oron, Châtillens et Essertes demandent que les courses au départ de Palézieux à 18h03, 19h03 et 20h03 soient prolongées d'Oron à Servion</b>	L'exploitation des lignes du secteur d'Oron a été optimisée par l'entreprise CarPostal. Il est dès lors possible de prolonger les courses au départ de Palézieux à 18h03 et 19h03 jusqu'à Servion et celle de 20h03 jusqu'à Châtillens (dépôt). Cette requête est accordée par le Service de la mobilité.
<b>383 Mézières – Palézieux-gare (cadre 10.383)</b>	
<b>Les communes de Vuibroye et Ferlens demandent le maintien des dessertes du matin et du soir vers/de Palézieux</b>	Erreur corrigée par l'entreprise CarPostal, la desserte est inchangée par rapport à l'horaire actuel (décalage de quelques minutes possible).
<b>410 Cossonay-gare – Cheseaux (cadre 10.410)</b>	
<b>Demande de Penthaz pour une relation vers Cossonay-gare avant 7h38</b>	Le début du service sur la ligne sera avancé pour permettre une relation supplémentaire Penthaz (6h38) – Cossonay-gare (06h43) assurant une correspondance avec le RER11 (Cossonay 06h50) – Lausanne (07h05).

<b>410 Cossonay-gare – Cheseaux (cadre 10.410)</b>	
<b>La commune de Penthaz regrette l'absence de courses à destination de Cheseaux entre 7h19 et 11h19</b>	Avec les nouveaux horaires du LEB et les passages des RER à Cossonay, il est impossible au véhicule effectuant la ligne Cossonay – Cheseaux de desservir Penthaz à l'aller et au retour. Le flux principal depuis Penthaz est orienté vers Cossonay le matin et de Cossonay le soir. Lorsqu'un seul véhicule est en service sur la ligne, la priorité de desserte est donné au flux principal. Cependant, les voyageurs de Penthaz à destination de Cheseaux, peuvent utiliser la course en direction de Cossonay-gare (minute 38 à Penthaz) qui continue sans changement de bus vers Cheseaux (arrivée 06) sans coût supplémentaire pour l'utilisateur (même zones Mobilis).
<b>Adaptation des courses pour permettre le transport d'écoliers vers Cheseaux</b>	Des discussions avec la direction des écoles à Cheseaux ont permis de procéder aux adaptations nécessaires.
<b>414 Cossonay-gare – Echallens (cadre 10.414)</b>	
<b>Demande de Penthalaz de créer un arrêt dans chaque direction pour la desserte de sa commune</b>	Démarche en cours entre CarPostal et la commune. Les arrêts à la place centrale et au village seront évidemment desservis dans les deux sens. Pour rappel, la ligne 414 remplace la circulaire de Daillens (ancienne ligne 411) qui n'effectue que des arrêts dans le sens Cossonay – Daillens.
<b>420 Echallens – Chavornay (cadre 10.420)</b>	
<b>Desserte du lieu-dit le Buron (Villars-le-Terroir)</b>	Le trajet de la ligne a été modifié dans le cadre de la réorganisation du réseau du Gros-de-Vaud. La ligne passera désormais par Villars-le Terroir pour relier Penthérez et Echallens. Un nouveau point d'arrêt au Buron sera mis en service au changement d'horaire de décembre 2011.
<b>425 Echallens – Bettens – Cheseaux (cadre 10.425)</b>	
<b>Assurer les correspondances à Bettens entre les lignes 414 et 425 pour le flux Oulens – Bettens – Cossonay-gare</b>	Les horaires ont été adaptés pour garantir la correspondance à Bettens pour le flux Cossonay-gare ↔ Oulens. Les voyageurs effectuant ce trajet devront donc changer de bus à Bettens (correspondance en traversant la route).

<b>430 Donneloye – Bercher – Thierrens (cadre 10.430)</b>	
<b>Arrivée Lausanne trop tardive (7h59) avec le premier bus au départ de Bioley-Magnoux (7h)</b>	Modification de la première course qui effectuera le parcours Thierrens (6h25) – Ogens (6h30) – Donneloye (6h38) – Bioley-Magnoux (6h42) – Bercher (6h54) avec correspondance sur le LEB accéléré : Bercher (7h01) – Lausanne-Flon (7h34).
<b>Ajout d'une course au départ de Thierrens à 16h10 pour les écoliers.</b>	Requête acceptée et financée par le Service de la mobilité pour l'horaire 2012.
<b>Trajet des écoliers Thierrens – Bioley-Magnoux trop long via Bercher</b>	Exceptionnellement, le trajet actuel sera maintenu (4 fois) pour les 2 entrées (7h45 et 13h45) et les deux sorties (11h15 et 15h15) des écoliers se rendant à Thierrens. Cela implique toutefois pour les communes qu'aucun bus ne circulera sur cette ligne entre 8h30 et 16h30 durant les vacances scolaires pour garantir l'équilibre financier. Le Service de la mobilité se réserve le droit de modifier cet horaire si les enfants concernés sont enclassés ailleurs à l'avenir.

<b>434 Echallens – Poliez-Pittet (cadre 10.434) et 440 Echallens – Moudon (cadre 10.440)</b>	
<b>La commune de Poliez-Pittet déplore qu'aucune amélioration n'ait été apportée. Aucune possibilité de partir ou de se rendre à Poliez-Pittet dans la matinée et dans l'après-midi. Le dernier départ d'Echallens à 18h02 est trop tôt.</b>	Avec l'horaire actuel (horaire 2011 – ligne 428), il n'y a aucune course régulière entre Echallens et Poliez-Pittet de 7h02 et 16h35 (au départ d'Echallens) en vacances scolaires. Dans l'autre sens, analogie entre 6h38 et 16h56 (avec détour par Naz pour aller à Echallens). Dès décembre 2011, deux lignes relieront ces deux communes (434 et 440). La ligne 440 Echallens – Moudon via Bottens et Poliez-Pittet offrira des départs d'Echallens de 6h06 à 19h06 sauf 8h, 10h, 14h et 15h, circulant tous les jours ouvrables (pas de restriction en vacances scolaires). Dans l'autre sens, il y aura des départs de 6h32 à 19h32, sauf 9h, 10h et 14h. Le bus de 15h35 circulera seulement en périodes scolaires depuis le collège de Poliez-Pittet vers Echallens.
<b>Les communes de Sottens et Villars-Mendraz s'opposent à la suppression de la ligne 441 Moudon – Villars-Mendraz – Thierrens</b>	Dans le cadre de la restructuration des lignes sur le plateau du Jorat, la ligne 441 (4 paires de courses par jour) a été remplacée par la nouvelle ligne 440 reliant Echallens à Moudon. Ainsi les voyageurs de Villars-Mendraz pour Moudon emploieront la ligne 435 vers Thierrens (10 paires de courses par jour) et 440 vers Moudon (9.5 pc/j). Villars-Mendraz obtient une nouvelle relation vers Echallens. Tandis que les voyageurs de Sottens pour Moudon, passent par Thierrens (changement sur la ligne 660) et profitent de 6 liaisons par jour ouvrable.

<b>435 Thierrens – Chalet-à-Gobet (cadre 10.435)</b>	
<b>Demande de prolongement de la ligne vers le terminus du m2 aux Croisettes (Epalinges)</b>	Le délai imposé par la consultation des horaires n'a pas été suffisant pour régler les besoins de coordination entre CarPostal et les tl pour accueillir un bus supplémentaire au terminus des Croisettes. La bonne collaboration avec les entreprises de transport et la commune d'Epalinges a permis de trouver une solution. Ainsi le bus 435 circulera de Thierrens aux Croisettes dès le 12 décembre prochain en effectuant les mêmes arrêts que la ligne tl62 entre Chalet-Fontaine et les Croisettes dans les deux sens de circulation.
<b>617 Montagny – Champvent – Baulmes (cadre 10.617)</b>	
<b>La ligne 617 Vugelles-la-Mothe – Champvent – Essert-sous-Champvent est-elle supprimée?</b>	Cette ligne, dont la fréquentation moyenne est largement inférieure au seuil des 32 voyageurs journaliers attendu par la législation fédérale pour obtenir le financement de la Confédération de la moitié du déficit d'exploitation, est menacée. Après discussion et accord de l'OFT, une ligne reliant Montagny, village (terminus de la ligne 602 de Travys reliant la gare d'Yverdon-les-Bains) à Champvent est mise à l'épreuve. Pour assurer son maintien, il faut absolument dépasser le seuil fixé par l'OFT. Certaines courses sont prolongées en périodes scolaires jusqu'à Baulmes pour le transport des écoliers.
<b>620 Grandson – Grandevent (cadre 10.620)</b>	
<b>La dépose des écoliers est-elle possible directement au collège de Borné Nau ?</b>	Avec la restructuration des lignes dans le nord vaudois, la ligne 620 circulera uniquement sur la section Grandson – Grandevent (les voyageurs de/pour Yverdon-les-Bains changent de bus à Grandson, place du Château). Le terminus de la ligne 620 a été prévu au collège de Borné Nau. Ainsi la requête est satisfaite.
<b>Maintien des courses 52050 et 52070 au départ d'Yverdon-les-Bains à 11h30 et 15h25</b>	Sur la section Yverdon-les-Bains – Grandson, ces courses sont maintenues (circulation seulement en périodes scolaires comme actuellement), mais seront intégrées aux prestations de la ligne 625 (course 53090 départ d'Yverdon à 11h20 et course 53130 à 15h20) et circuleront vers Villars-Burquin. Ces courses donneront correspondance à Grandson pour Grandevent, sur les courses 52090 (départ de Grandson, place du Château à 11h31) et 52130 (départ à 15h31).

<b>650 Yverdon-les-Bains – Yvonand – La Gaité (Champtauroz) (cadre 10.650)</b>	
<b>Ajout d'une course au départ d'Yverdon-les-Bains vers 19h</b>	Une restructuration des services a permis de produire une course supplémentaire au départ d'Yverdon-les-Bains à 19h10 et arrivée à Yvonand à 19h37, Molondin 20h01 et Démoret 20h05.
<b>Maintien de la desserte de Treytorrens et Champtauroz vers Yvonand</b>	<p>La ligne 650 effectuera dès décembre prochain le parcours Yverdon – Yvonand – Rovray – Chavannes-le-Chêne – Chêne-Paquier – Molondin – Démoret – La Gaieté – Chavannes-le-Chêne – Rovray – Arrissoules – Yvonand – Yverdon. Ce qui permet en 100 minutes d'effectuer l'aller-retour et de prendre et donner les correspondances à Yverdon-les-Bains sur les ICN.</p> <p>Le Service de la mobilité a renoncé à la desserte de Treytorrens et Champtauroz par cette ligne pour deux raisons : 1) la fréquentation moyenne de cette section est d'un voyageur par jour, ce qui est insuffisant. 2) un détour par ces deux villages ne permet plus d'assurer des correspondances avec les ICN à Yverdon (allongement du trajet d'environ 6 minutes).</p> <p>La desserte de ces villages sera assurée par la ligne 562 (20.562 Payerne – Thierrens) et donnera de très bonnes correspondances à Thierrens vers Moudon, Yverdon, Echallens, Bercher et Lausanne (m2) et à Payerne. Des correspondances seront possibles à la Gaieté entre les lignes 562 et 650.</p>
<b>Pourquoi l'arrêt de Démoret, collège est-il supprimé ?</b>	Comme expliqué ci-dessus, le temps de parcours de la ligne Yverdon – Yvonand – Rovray – Chavannes-le-Chêne – Chêne-Paquier – Molondin – Démoret – La Gaieté – Chavannes-le-Chêne – Rovray – Arrissoules – Yvonand – Yverdon doit être au maximum de 100 minutes pour assurer les correspondances avec les ICN à Yverdon au début et à la fin de la boucle. Le seul détour par l'arrêt Démoret, collège ajouterait 4 minutes de temps de parcours (sans tenir compte de la manœuvre de rebroussement qui est difficile à Démoret, collège) et n'est donc pas admissible.

<b>660 Yverdon-les-Bains – Thierrens – Moudon (cadre 10.660)</b>	
<b>Manque une relation arrivant à Yverdon-les-Bains vers 7h45</b>	En demandant à CarPostal de réengager un véhicule libre pendant 40 minutes à Yverdon-les-Bains, le Service de la mobilité est en mesure de financer une course supplémentaire Donneloye, poste (7h22) – Yverdon (07h47) ainsi qu'un retour Yverdon-les-Bains (18h12) – Donneloye, poste (18h33) du lundi au vendredi.

<b>660 Yverdon-les-Bains – Thierrens – Moudon (cadre 10.660)</b>	
<b>Nouveau parcours plus direct évitant les localités de Gossens, Molondin et Démoret, plus de desserte les samedis.</b>	La restructuration des lignes du secteur de Thierrens et la nécessité de donner des correspondances à Moudon (minute 00), à Thierrens (minute 30) et à Yverdon-les-Bains (train régional de/vers Lausanne), le trajet Thierrens – Yverdon ne peut excéder 40 minutes. La desserte des localités de Molondin et Démoret sera confiée à la ligne 650 via Yvonand, tandis que Gossens bénéficiera d'une liaison Bercher – Gossens – Yverdon-les-Bains. Etant donné que seule la ligne 660 bénéficie d'une offre le samedi (3 paires de courses), ces localités devront effectivement recourir au Service PubliCar qui est maintenu le week-end.
<b>Allongement du temps de parcours Molondin/Démoret – Yverdon-les-Bains</b>	La majorité des voyageurs au départ de Molondin et Démoret sont des écoliers (moins de 20 pendulaires). Or, les écoliers de ces localités sont enclassés à Yvonand, centre local. Pour satisfaire la demande de transport principale, le Service de la mobilité et CarPostal ont privilégié une ligne vers Yvonand puis Yverdon-les-Bains. S'il est vrai que le temps de parcours pour Yverdon s'allongera de 16 à 18 minutes par trajet, les communes bénéficieront d'au moins 8 relations quotidiennes (10 en périodes scolaires) contre 3 avec l'horaire actuel (5 en périodes scolaires). Si la demande au départ de Molondin et Démoret pour Yverdon devait augmenter sensiblement, un rabattement sur la ligne 660 à Donneloye pourrait être envisagé. Le Service de la mobilité suivra attentivement l'évolution de la demande.
<b>670 Yverdon-les-Bains – Echallens (cadre 10.670)</b>	
<b>Bien que de nombreuses améliorations, l'horaire de cette ligne ne présente pas de liaisons le dimanche, et toujours pas de liaisons le soir</b>	En semaine, des bus ont été ajoutés en début de soirée (dernier départ d'Echallens 20h33 et d'Yverdon 20h57). En adéquation avec les directives de l'Office fédéral des transports, l'augmentation de l'offre ne peut se faire que par étapes. Avant de passer à un éventuel saut d'offre supplémentaire, une augmentation de la fréquentation des bus sur cette ligne doit être enregistrée. Pour rappel, il existe aussi le service Publicar le week-end jusqu'à 01h00 du matin, qui est maintenu.

<b>683 (Orbe-) Croy-Romainmôtier – Vaulion (cadre 10.683)</b>	
<b>Assurer un maximum de courses avec une correspondance de/vers les trains RER2 à Croy-Romainmôtier</b>	En direction de Croy seule la course 5004 (arrivée à 8h23) ne donne pas de correspondance immédiate avec les trains, car elle est contrainte par les courses 5001 et 5003 qui amènent les écoliers vers Vaulion. A la montée vers Vaulion, seules les courses 5001 (Croy 7h36), 5003 (Croy 8h28) et 5011 (Croy 13h26) ne donnent pas de bonnes correspondances avec les trains. Les courses 5001 et 5011 viennent d'Orbe et sont calées pour les écoles de Vallorbe et Vaulion.
<b>685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685)</b>	
<b>Quel est l'itinéraire du bus dans Ballaigues ?</b>	Lorsque le bus effectue des trajets Vallorbe – Ballaigues – Vallorbe, il effectue toujours le parcours suivant dans Ballaigues pour faire son demi-tour : Ballaigues, cure – Route des Planches – Ballaigues, collège – Route des Planches – Vieille Route – Grand-Rue – Ballaigues, poste Grand-Rue – Ballaigues, cure. Sinon le bus emprunte la Grand-Rue soit vers Orbe, soit vers Vallorbe (arrêts : Ballaigues, cure – Ballaigues, poste – Ballaigues, Maillefer).
<b>Pourquoi la course 91050 ne dessert pas Ballaigues, poste vers 6h23</b>	La course 91050 qui roule du lundi au vendredi, circulant de Ballaigues, collège à Vallorbe, gare en desservant Ballaigues, poste (6h23).
<b>La commune de Lignerolle s'interroge sur la coupure de la ligne à Ballaigues</b>	Les contraintes d'horaires scolaires à Vallorbe, Ballaigues et Orbe ainsi que les contraintes de correspondances à Vallorbe et Orbe imposent que la ligne soit exploitée à certaines périodes comme deux demi-lignes Vallorbe – Ballaigues – Vallorbe et Orbe – Ballaigues – Orbe.
<b>686 Orbe – Baulmes (cadre 10.686)</b>	
<b>Prolongement systématique de toutes les courses jusqu'à Baulmes</b>	Après discussion avec le groupement scolaire (ASIBCO), tous les courses ont été systématisées : Orbe (XXh00) – Baulmes (XXh24/33) – Orbe (XXh57). Certaines courses ne rouleront qu'en périodes scolaires (11h, 12h, 15h, 16h), les autres tous les jours ouvrables (6h, 7h, 13h, 17h, 18h).

<b>720 Allaman – Aubonne – Gimel (cadre 10.720)</b>	
<b>Offrir une cadence horaire intégrale entre Allaman et Gimel</b>	Les deux allers retour Aubonne – Gimel – Aubonne (9h15 – 9h44 et 15h15 – 15h44) sont introduits pour substituer le service PubliCar qui ne fonctionnera plus en semaine. Le Service de la mobilité n'était pas en mesure de financer au budget 2012, deux paires de courses supplémentaires (10h et 14h) avec les moyens libérés du PubliCar de la semaine.
<b>Faire rouler les courses ajoutées en 2012 aussi les samedis.</b>	Pour les courses Aubonne – Gimel – Aubonne, le service PubliCar est maintenu les samedis, dimanches et jours fériés. La course supplémentaire Gimel (7h42) – Allaman (8h02) ne se justifie pas le samedi vis-à-vis de la demande effective.

<b>730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville (cadre 10.730)</b>	
<b>Etendre le service de 6h à 21h et augmenter la fréquence des navettes.</b>	L'horaire retenu pour 2012, verra le passage d'un bus par heure entre 6h et 20h sur cette ligne du lundi au vendredi. Avant de passer à un éventuel saut d'offre supplémentaire, une augmentation de la fréquentation des bus sur cette ligne doit être enregistrée, dans le but de respecter les critères de l'Office fédéral des transports.

**742 Bière – L'Isle – Gimel (cadre 10.742)**

*L'horaire soumis à la consultation officielle de mai 2011 était un statu quo de l'horaire actuel (2011). Il n'était pas possible de mettre un horaire plus abouti pour la consultation, qui aurait alors dû être sous toit à fin avril 2011. Dans l'intervalle, le Service de la mobilité et CarPostal ont restructuré la ligne actuelle (Bière – L'Isle, l'offre de transport sur la section Bière – Gimel demeure inchangée) après de nombreuses discussions avec la direction des écoles (ASSISVEV) dans le but d'assurer au mieux le transport des écoliers en améliorant l'offre de transport pour les pendulaires.*

**Amélioration de l'offre attendue. Deux paires de courses journalières entre L'Isle et Bière ne sont pas suffisantes.**

Pour les communes de Montricher, Mollens et Berolle, l'horaire de la ligne 742 propose une amélioration de la desserte :

- Le matin deux possibilités (courses 5301 et 5303) d'atteindre Bière pour une arrivée à Morges à 6h53 et 7h38 et une troisième (course 5302) via Montricher, gare (arrivée Morges à 7h22, changement à Apples). Les écoliers de Montricher pour l'Isle peuvent utiliser la course 5306 (arrivant à 7h44).
- En mi-journée, montée depuis Morges (12h20) par Bière (course 5308) et descente (course 5309) sur Morges (arrivée 12h57) via Bière. Les écoliers de L'Isle à Montricher disposent de la course 5307 limitées aux périodes scolaires pour le retour à domicile et la course 5308 pour se rendre à l'école.
- En fin de journée, deux possibilités depuis Morges (départ 16h46 et 18h09) plus une troisième en périodes scolaires (départ 16h03) via Bière (resp. courses 5314, 5316 et 5312). Alternative via Montricher, gare (départ de Morges 17h36, changement à Apples) avec la course 5317. Les écoliers de Montricher rentrent à la maison avec la course 5313 limitée aux seules périodes scolaires.

Il s'agit d'une première amélioration d'offre qui pourrait être suivie d'autres dans le cas où la fréquentation augmenterait, en adéquation avec les critères de l'Office fédéral des transports.

<b>760 La Sarraz – L'Isle – Montricher (cadre 10.760)</b>	
<p><i>L'horaire soumis à la consultation officielle de mai 2011 était un statu quo de l'horaire actuel (2011). Il n'était pas possible de mettre un horaire plus abouti pour la consultation, qui aurait alors dû être sous toit à fin avril 2011. Dans l'intervalle, le Service de la mobilité et CarPostal ont restructuré la ligne actuelle (La Sarraz – L'Isle) après de nombreuses discussions avec la direction des écoles (ASSISVEV) dans le but d'assurer au mieux le transport des écoliers en améliorant l'offre de transport pour les pendulaires.</i></p>	
<p><b>Prolongement de la ligne La Sarraz – L'Isle en direction de Montricher pour améliorer le transport des écoliers.</b></p>	<p>Dès l'horaire 2012, cinq liaisons quotidiennes circuleront de Montricher à La Sarraz avec des correspondances (5 à 10 minute) vers Lausanne (RER2). Dans le sens inverse, six courses seront offertes quotidiennement (dont 4 avec une correspondance de Lausanne 12h, 17h, 18h et 19h). En périodes scolaires trois courses horaires supplémentaires seront mises en service.</p>
<p><b>Ajout d'un départ de la Sarraz en correspondance avec le RER2 en provenance de Lausanne (arrivée 18h50)</b></p>	<p>Nouveau départ à 19h01 (arrivée à l'Isle à 19h19 et Montricher à 19h27) est rendu possible par la nouvelle organisation de la ligne. Les correspondances à la Sarraz sont un peu plus longues car c'est le même véhicule qui arrive à la Sarraz à la minute 57 (pour le train de 07) qui en repart à 01 (avec le train de 50).</p>
<p><b>Faire rouler la course quittant La Sarraz à 16h52 toute l'année (pas de restriction aux seules périodes scolaires)</b></p>	<p>La course est décalée à 17h01 (arrivée à l'Isle à 17h19 et Montricher à 17h27) et roulera tous les jours ouvrables.</p>

<b>765 Eclépens – La Sarraz – Pompaples (cadre 10.765)</b>	
<p><b>Prolongation du service jusqu'à 20h</b></p>	<p>L'horaire de cette ligne a été fortement renforcé. Des liaisons seront possibles depuis Lausanne (RER1 départ 07, via Eclépens et RER2 départ 32, via La Sarraz), Yverdon-les-Bains (RER1 départ 19, via Eclépens) et Vallorbe (RER2 départ 44, via La Sarraz). Avant de prolonger le service jusqu'à 20h (coûts annuels supérieurs à CHF 50'000.—), une augmentation de la fréquentation des bus sur cette ligne doit être enregistrée, afin de respecter l'adéquation offre-demande découlant des directives de l'Office fédéral des transports.</p>

<b>820 Nyon – St-George (cadre 10.820)</b>	
<b>Assurer les cadences à Nyon lorsque l'IR 17XX est retardé de 3 minutes au départ de Lausanne</b>	L'horaire de ces courses sera modifié d'entente avec le Service de la mobilité. Les courses (1122, 1132) en correspondance avec les IR retardés (arrivées 12h13 et 16h13) quitteront Nyon à la minute 17 au lieu de 14.

  

<b>840 Rolle – Gimel – Longirod (cadre 10.840)</b>	
<b>Manque de desserte les week-end</b>	Le samedi et le dimanche, il faut utiliser PubliCar. Une refonte complète de la ligne est prévue pour le changement d'horaire de décembre 2012 avec l'entrée en vigueur de l'horaire Romandie 2013 (cadence semi-horaire stricte des trains entre Lausanne et Genève.

**CarPostal : Région Valais**

<b>143 Aigle – Corbeyrier (-Luan) (cadre 12.143)</b>	
<b>Possibilité de demander au chauffeur la prolongement jusqu'à Luan de la course 55170, les samedis</b>	Requête accordée, l'horaire sera modifié et la course 55170 du samedi ira sur demande au conducteur jusqu'à Luan.
<b>171 Le Sépey – Leysin (cadre 12.171)</b>	
<b>Retarder de 7' la course 58130 (15h34 au lieu de 15h27), pour coïncider avec la fin de l'école (15h30)</b>	Conformément à la demande, la course 58130 sera retardée de 8 minutes, soit à 15h35. Mais lors du trajet du retour (course 58180) au Sépey (arrivée à 16h13), la correspondance avec le train pour Aigle ne sera plus possible (départ du train à 16h08). Les voyageurs au départ de Leysin devront utiliser le train (Aigle-Leysin) pour se rendre à Aigle (départ de Leysin-Feydey à 15h58).
<b>172 Le Sépey – La Forclaz (cadre 12.172)</b>	
<b>Retarder de 7' la course 59110 (15h34 au lieu de 15h27), pour coïncider avec la fin de l'école (15h30)</b>	Conformément à la demande, la course 59110 sera retardée de 8', soit à 15h35. Retour (course 59120) au Sépey à 16h00 (correspondance avec le train à 16h08).
<b>La course 59050 devrait rouler aussi durant les périodes scolaires</b>	Les courses 59050 et 59060 ont été supprimées en période scolaire depuis le 13.12.2009, d'entente avec la direction des écoles en raison de l'introduction de courses supplémentaires en période scolaire (59110 et 59120). Faire rouler les courses 59050/60 aussi durant les périodes scolaires engendrerait des coûts supplémentaires s'élevant à CHF 12'000.—/an. Selon la direction des écoles, cela permettrait de transporter de 2 à 6 élèves (cours d'appui) 4 fois par semaine (ces élèves attendent actuellement en classe la course de 12h10). Le Service de la mobilité renonce à financer ces courses supplémentaires en regard de la faible demande (coût moyen par élève trop important pour un trajet).

<b>173 Le Sépey – Les Mosses (cadre 12.173)</b>	
<b>Retarder de 7' la course 56150 (15h34 au lieu de 15h27), pour coïncider avec la fin de l'école (15h30)</b>	Requête accordée, la course 56150 sera retardée de 8', soit à 15h35. Retour (course 56140) au Sépey à 16h07 (correspondance avec le train à 16h08).

<b>192 Saint-Maurice – Lavey-les-Bains (cadre 12.192)</b>	
<b>Avancer la course 63110 de 5 minutes du lundi au samedi afin de donner les correspondances à Saint-Maurice vers Sion (11h28) ou Lausanne (11h31)</b>	Conformément à la demande, la course 63110 sera avancée de 5', soit à 11h15 (tout comme la course 63100, précédent la 63110). Renseignement pris auprès de la direction des écoles, cette modification n'a aucune conséquence sur les transports des écoliers.

**TPF : Transports publics fribourgeois**

<b>475 Romont – Moudon (cadre 20.475)</b>	
<b>Pourquoi la course quittant Moudon vers 18h ne circule pas via Chavannes-sur-Moudon ainsi que Chesalles-sur-Moudon comme les courses de 17h et 19h ?</b>	L'horaire de la ligne 475 a été adapté aux besoins scolaires des écoles de Moudon et Romont. Les autres courses circuleront le matin selon l'itinéraire Romont – Chavannes-sur-Moudon – Moudon – Lucens - Romont et dans le sens inverse le soir. Ainsi la requête est accordée et le bus 1866 (départ de Moudon à 18h03) circulera via Chavannes-sur-Moudon.

**TPRNOV : Transports publics régionaux de Nyon et Ouest Vaudois**

<b>810 Nyon – Divonne – Coppet (cadre 10.810)</b>	
<b>Dernier départ de Coppet pour Chavannes-des-Bois à 18h36 est trop tôt</b>	La réorganisation des bus dans le district de Nyon, en étroite collaboration avec le Conseil régional de Nyon, est en cours d'élaboration pour une mise en service coordonnée avec l'horaire Romandie 2013 des CFF (mis en œuvre en décembre 2012). L'amélioration de la desserte de la commune de Chavannes-des-Bois sera traitée dans ce cadre. Toutefois, il est possible dans un premier temps de dévier la course 81094 (départ de Coppet à 19h36) par Chavannes-des-Bois. Le Service de la mobilité a demandé à l'entreprise TPN de procéder à cette modification dès décembre 2011.
<b>Avancer la course 81017 de quelques minutes pour garantir une arrivée confortable pour les écoliers de Rojalets</b>	Cette proposition émanant de l'entreprise TPN, est faisable. Pour que les enfants de Chavannes-des-Bois et ceux du quartier des Champs-Blancs, arrivent à l'heure à l'école (collège des Rojalets), cette course sera avancée.
<b>815 Nyon – Gingins (cadre 10.815)</b>	
<b>Avancer la course 81502 de 3 minutes pour donner correspondance à l'Intercity IC 711 pour Lausanne/St.Gall (dp à Nyon à 5h47)</b>	Les TPN ont confirmé la faisabilité d'avancer la course 81502 de trois minutes. Requête accordée.

**TRAVYS: Transports Vallée de Joux – Yverdon – Ste-Croix**

<b>611 Yverdon-les-Bains – Chamblon (cadre 10.611)</b>	
<b>La course au départ d'Yverdon-les-Bains à 17h15 devrait aussi circuler hors des périodes scolaires</b>	Refonte complète de l'horaire. Les jours ouvrables, une cadence horaire quasiment continue et renforcée à la demi-heure aux heures de pointe sera proposée aux voyageurs dès l'horaire 2012 (décembre 2011). Il n'y aura plus de restrictions dans les périodes de circulation.
<b>L'utilisation d'un bus articulé sur cette ligne est-elle rationnelle ?</b>	Avec le nouveau concept d'horaire, la ligne de Chamblon sera desservie par des bus standards et vraisemblablement quelques élèves voyageront debout aux heures de pointe.
<b>Le bus qui arrive à Yverdon-les-Bains, gare selon l'horaire à 06h40 est souvent en avance (arrivée plutôt 6h35). Ne serait-il pas possible de retarder le départ de 5 minutes, comme cela était le cas en 2009 ?</b>	C'est le principe de l'horaire cadencé. A 6h du matin, le bus arrive probablement 5 min en avance, mais pas forcément aux heures de fort trafic. Aucun changement ne sera apporté à l'horaire.

<b>613 Yverdon-les-Bains – Vallorbe (cadre 10.613)</b>	
<b>Ajout d'une course supplémentaire pour arrivée à Vallorbe à 10:08 (pour touristes)</b>	La course 155 a été avancée de 8h55 (horaire 2011) à 8h05 (horaire 2012) pour donner correspondance au TGV à Vallorbe (nouveaux horaires). Le Service de la mobilité n'est pas en mesure de financer une course supplémentaire (véhicule et chauffeur déjà en service).
<b>Faire circuler la course de Vallorbe (16h54) à Yverdon-les-Bains (17h26) tous les jours, y compris les week-ends (utilisation touristique)</b>	Cette prestation n'existe pas du tout avec l'horaire actuel. La faible demande ne permet pas au Service de la mobilité de commander cette nouvelle prestation. Cette requête sera réanalysée pour une période horaire future.

**VMCV : Vevey - Montreux - Chillon – Villeneuve**

<p><b>201 Vevey - Villeneuve (cadre 10.201)</b></p> <p><i>Ligne de trafic urbain : requête transmise à l'entreprise (compétence communale)</i></p>	
<p><b>Prolongation de la cadence à 10 min de 19h à 20h au vu de l'importance de la ligne pour l'agglomération</b></p>	<p>Du lundi au samedi, la prolongation des courses de 18:50 au départ de Vevey et 18:55 de Villeneuve (soit Clarens Dépôt - Villeneuve - Clarens Dépôt et Clarens Dépôt - Vevey - Clarens Dépôt) permettrait d'obtenir une fréquence à 10 min. jusqu'à 19:30 engendrant des coûts annuels supplémentaires d'environ CHF 80'000.—</p> <p>Compte tenu de ces coûts, les VMCV vont effectuer une statistique voyageurs et selon les résultats faire valider cette proposition par leur Conseil d'administration pour une mise en service éventuelle lors du changement d'horaire de 12.2012.</p>
<p><b>214 Clarens – Blonay (cadre 10.214)</b></p>	
<p><b>Avancer de 5 minutes les courses 14045 (départ de Gambetta 20h au lieu de 20h05) pour optimiser correspondance avec RER à Clarens, gare et 14146 (départ de Blonay 20h20 au lieu de 20h25) pour assurer correspondance sur trolleybus 201.</b></p>	<p>La course 14045 (départ de Gambetta à 20:05) assure la correspondance à Clarens, Gambetta avec la ligne 201 à 20:01 et 20:03. La fréquentation de la course descendante est très faible.</p> <p>Afin d'assurer la correspondance au retour avec la ligne 201 pour Montreux, les VMCV vont avancer le départ de 1 min soit 20:04 dans le sens aller et 20:24 dans le sens retour (volonté municipale de favoriser les correspondances sur Montreux plutôt que Vevey).</p>
<p><b>Intervertir les courses 14030 Clarens – Chailly et 14031 Clarens – Blonay pour assurer une correspondance à la gare de Clarens entre les RER et le bus 214 vers Blonay</b></p>	<p>Pour satisfaire cette demande et garantir une cadence à 20' entre Gambetta et Chailly, il serait nécessaire d'engager un véhicule supplémentaire depuis le dépôt pour assurer uniquement les deux courses 14130 et 14031 (Chailly-Gambetta-Chailly). De ce fait et pour raisons financières, cette requête ne peut être prise en considération.</p>